Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_09-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration
Séance du 23 avril 2026 à 18h30

Délibération n°2026/04/09

Date de la convocation	17 avril 2026
Nombre de membres en exercice	***28***
Nombre de membres présents	***17***
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	20
Nombre de membres avec voix délibérative présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	3
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative présents	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	4

Membres avec voix délibérative présents :
Collège des élus :
Mesdames Frédérique CONDET, Annie GERMIN, Patricia POUBLANC, Martine REARD et Céline ROSZCZKA ;
Messieurs Denis CANTIER, Benoit MOULIN, Rémi NICOLAS et Éric PEREDES ;

Collège des familles et associations :
Mesdames Caroline ALLARY, Christine DEMAY, Marlène JAFFIOL, Stéphanie ROY et Monique SAEZ ;

Collège de personnes publiques qualifiées :
Madame Laila ACHKAR

Membres sans voix délibérative présents :
Madame Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)
Madame Bernadette FARCAK (Mairie de Saint-Gervasy)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :
Collège des élus :
Madame Florence LIMONES (pouvoir à Madame Céline ROSZCZKA),
Monsieur Frédéric COURRENT (pouvoir à Frédérique CONDET)

Collège des familles et associations :
Madame Chantal BOURNETON (pouvoir à Madame Caroline ALLARY),
Messieurs Alain BLASCO et Antoine GIL,

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONDET

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_09-DE

AFFECTIONS DU RESULTAT 2025

Rapporteur : Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°2026/04-23/08 approuvant le compte financier unique 2025 ;

CONSIDERANT l'état des reports des dépenses et recettes d'investissement ;

2. Eléments de contexte

Les règles de la comptabilité publique exigent de délibérer sur l'affectation du seul résultat de fonctionnement pour l'Etablissement Public Administratif Centre Social ESCAL, dès lors que le compte financier unique de l'exercice clos a été voté. Cette affectation doit au minimum couvrir les éventuels déficits de la section d'investissement. Le surplus peut être réparti soit en report à la section de fonctionnement, soit en réserves complémentaires à la section d'investissement.

La délibération d'affectation définitive des résultats intervenant après le vote du compte financier unique acte définitivement les résultats de l'année 2025.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat année 2025		13 817 €
SOLDE FINAL DE FONCTIONNEMENT		13 817 €
EXEDENT DE FINANCEMENT		13 817 €

3. Incidence financière

Suite à l'approbation du compte financier unique 2025 de l'Etablissement Public Administratif Centre Social ESCAL effectué en début de séance, il est proposé au Conseil d'Administration réunie d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement de l'année 2025 : excédent 13 817 €

Il ressort d'affecter :

- en recettes de la section d'investissement 10 817 €
- en recettes de la section de fonctionnement 3 000 €

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_09-DE

3. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Article 1 : **AFFECTE** le montant de **10 817 €** en recette de la section d'investissement *(compte 1068)* et d'affecter le montant de **3 000 €** en recette de la section de fonctionnement *(compte 040)* ;

Article 2 : **AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités liées à l'application de cette décision.

La Secrétaire de séance

Frédérique CONDET

Président de Séance

Rémi NICOLAS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.
Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Remi NICOLAS
Président du *Centre Social ESCAL*

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630